**Réaction au feu**

**Applications**

Très souvent la question est posée de savoir ce que signifient exactement les mentions B1, B2 ou B3
reprises sur les emballages de mousses polyuréthanes expansives.

La norme EN 13501-1 (ex DIN 4102-1 ou NF classe M) a été adoptée par la Commission Européenne pour établir le classement des matériaux de construction et d'aménagement selon leur réaction au feu et en définir les méthodes d'essais.
L'essai consiste à soumettre un échantillon à l'action d'une source de chaleur rayonnante afin de provoquer éventuellement l'inflammation des gaz dégagés, d’observer la propagation de la combustion et d’estimer la quantité de chaleur libérée par le matériau. La réaction au feu d'un matériau qualifie sa facilité à s'enflammer, et donc d'alimenter le feu.

**Euroclasses**
Classe A : Produits à (très) faible fraction organique et (très) peu combustibles Classes: B, C, D, E : Produits combustibles Classe F : produits ayant échoué aux essais d’accès à la classe E

La classe B qui intéresse plus particulièrement les mousses expansives PU est subdivisée comme suit :

B0 : matériau répondant aux exigences de l'arrêté relatif à l’inflammabilité de surface et à la valeur du pouvoir calorifique
B1 : non inflammable
B2 : difficilement inflammable
B3 : moyennement inflammable
B4 : facilement inflammable

**Remarque**
Ce classement ne concerne que la réaction au feu des matériaux de construction, des ouvrages de
construction ou de parties de ceux-ci.

Il convient de ne pas confondre avec les classes EN 204/205 D2 / D3 / D4 qui concernent la
résistance des colles à l’humidité.